

L'accessibilité des bâtiments patrimoniaux aux personnes à mobilité réduite

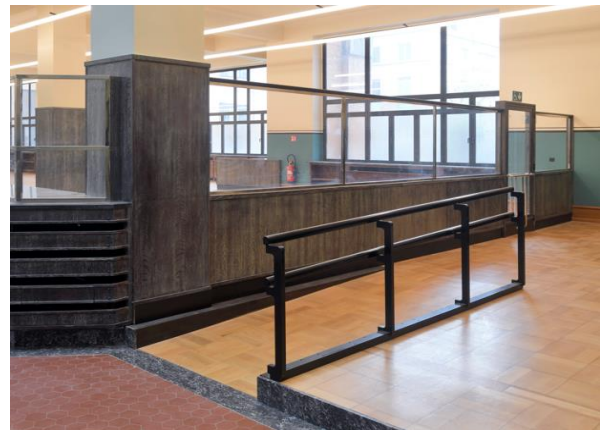
L'accessibilité du patrimoine aux personnes à mobilité réduite est un enjeu social majeur. Il est essentiel que le patrimoine soit accessible avec le moins de contraintes possible, de manière autonome et confortable pour tous. Dans les bâtiments historiques, ceci peut constituer un défi technique et esthétique qui peut être relevé avec soin et créativité.

En contexte patrimonial, protégé ou non, une vision et une compréhension globale des lieux doit permettre de développer des projets d'accessibilité maximale à la hauteur des qualités intrinsèques des biens. Un accompagnement en amont des projets est essentiel pour dégager des **solutions sur mesure**, respectueuses du patrimoine, et répondant au mieux aux attentes de tous les usagers. Que l'aménagement soit léger ou plus complexe, il doit être réalisé avec soin et permettre une utilisation avec **la plus grande**

autonomie possible. Dans des contextes patrimoniaux, cela implique de développer des réponses techniques sensibles et créatives, souvent sur mesure et, dans certains cas, avec une marge d'adaptation par rapport aux normes. De nombreux exemples en Belgique et à l'étranger (Royaume-Uni, Irlande, Pays-Bas et Suède par exemple) conjuguent un accès pour tous avec des dispositifs pérennes, des aménagements sobres, ainsi que l'usage d'une signalétique discrète.



Rijksmuseum Twenthe, Enschede. © R. Tenkink



Hôtel communal de Forest. © Georges de Kinder



Hugh Lane Gallery, Dublin. © Google Streetview

Rendre les bâtiments patrimoniaux accessibles : les dispositifs d'entrée

L'accès principal constitue bien souvent un dispositif important et soigné sur le plan de la scénographie, de l'organisation, du fonctionnement et de l'architecture du bâtiment. De nombreux bâtiments historiques présentent par exemple une entrée surélevée dont les fonctions peuvent être multiples : monumentaliser l'accès, asseoir l'immeuble sur un socle, éclairer et ventiler un niveau inférieur, le protéger de l'humidité et des infiltrations...

■ Privilégier l'accès d'origine

Lors d'un projet en contexte patrimonial, différents scénarios d'accès doivent être étudiés.

De manière générale, il est toujours préférable de **maintenir comme accès principal l'entrée**

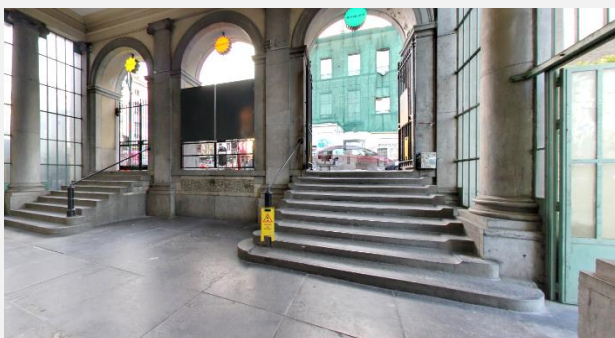
historique du bâtiment, pour tous les usagers. Certaines adaptations pourront y être apportées, en étant finement et subtilement intégrées.

Si les adaptations pour satisfaire l'accès de tous occasionnent un impact patrimonial trop important sur le dispositif d'entrée d'origine ou sont techniquement trop difficilement réalisables, il est parfois possible – mais rare – de relocaliser l'entrée ou de maintenir l'accès historique et créer un accès complémentaire pour les PMR.

On veillera dès lors à l'organiser de manière à perturber le moins possible ou à judicieusement revoir la logique des circulations internes (accueil, parcours, ...) du bâtiment. Le confort, la qualité et la lisibilité de l'entrée complémentaire sont des points d'attention.

Étude de cas : l'accessibilité du Botanique à Saint-Josse-ten-Noode

Le bâtiment du Jardin botanique est utilisé depuis 1983 comme centre culturel. À l'heure actuelle, l'accès des personnes à mobilité réduite s'effectue depuis le parc adjacent, ce qui suscite des difficultés logistiques. En 2020, il a été envisagé de créer un accès PMR séparé de l'entrée principale depuis la rue Botanique, longeant la façade latérale du bâtiment. La CRMS n'a pas validé ce projet qui imposait aux PMR un parcours long et complexe, par l'arrière et distinct des autres usagers. Elle plaidait pour l'aménagement d'un accès commun en implémentant une plateforme dans l'arcade centrale du portique d'accès principal.



En 2022, une étude plus large des flux de circulation dans le bâtiment a été réalisée, concluant à la possibilité de mettre en œuvre l'entrée unique pour tous les publics dans le portique principal. Ses abords extérieurs seront nettoyés et désencombrés, tandis qu'une plateforme élévatrice sera installée dans l'arche centrale. Cette intervention permettra de créer un accès commun pour tous, dans le respect du patrimoine.

→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits des illustrations : © Google Streetview | © l'Escaut architectures - Delta GC - A+ Concept - Studio 10B.

▪ Tendre vers la norme

Si bien souvent de simples ajustements peuvent faire une véritable différence pour les usagers moins valides, dans d'autres cas il s'agit d'intervenir plus lourdement. Se conformer totalement aux normes est parfois impossible, mais y tendre le plus possible peut aussi permettre de rencontrer le confort des usagers en fonction de la destination du bien, sans porter préjudice à ses caractéristiques architecturales et fonctionnelles. Cette démarche doit être accompagnée par des spécialistes en patrimoine et en accessibilité, dès la phase de conception du projet pour trouver le juste équilibre.

▪ Des aménagements sur mesure

Quelle que soit leur ampleur, les aménagements prévus en contexte patrimonial impliquent de **documenter et de partir de l'existant afin d'en exploiter les atouts et les qualités plutôt que d'appliquer des solutions standardisées**. Le succès des projets tient dans l'étude préalable rigoureuse des lieux et des besoins à rencontrer, puis dans la particularisation, l'intégration et le caractère sur mesure des solutions.

▪ Un éventail de solutions

Pour améliorer l'accès des bâtiments historiques, des systèmes de rampes sont fréquemment mis en œuvre. Ils présentent l'avantage de ne pas nécessiter de maintenance technique et de garantir un accès autonome.

Mais l'implantation des rampes en contexte patrimonial doit aussi répondre à certains critères : ne pas perturber la lisibilité du plan ou de la composition de la façade (par exemple : symétrie, axes, cheminements), ainsi qu'avoir une matérialité à la hauteur de celle du bâtiment par le recours à des matériaux de qualité, homogènes par leur nature, leur colorimétrie, etc.



Rampe douce et garde-corps sur mesure intégrés dans la cour du château du Karreveld, à Molenbeek-Saint-Jean (© CRMS).

Ces dernières années, des nouvelles solutions techniques discrètes sont apparues : plateformes invisibles, escaliers rétractables... Ces dispositifs peuvent constituer des solutions adéquates, visuellement et spatialement peu impactantes.

Étude de cas : le Théâtre des Martyrs à Bruxelles

Le Théâtre des Martyrs est situé sur la place du même nom, dans le centre de Bruxelles. Le bâtiment fait partie d'un ensemble néoclassique majeur, remarquable par l'ordonnancement et la symétrie de ses façades. Dans ce contexte exceptionnel, l'intégration d'une entrée pour les personnes à mobilité réduite nécessite une sensibilité architecturale et paysagère, et une solution sur mesure. Après un premier projet de rampe, le théâtre a opté pour l'intégration d'une plateforme élévatrice discrète directement intégrée dans le trottoir. Celle-ci a nécessité la conversion d'une baie de fenêtre d'origine en porte, dont l'intégration est la plus discrète possible dans la façade.

→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits de l'illustration : © ABR



■ Permanence et réversibilité des aménagements

Les dispositifs d'accès à destination des personnes à mobilité réduite peuvent être conçus de manière permanente (devenant de ce fait une caractéristique à part entière du bâtiment), semi-permanente (rendant leur éventuel démontage possible), ou temporaire. **En règle générale, des aménagements pérennes et durables constituent un investissement judicieux pour l'avenir du bâtiment et ses utilisateurs, et doivent être privilégiés.**

Si des aménagements intégrés au bâti et conçus pour le plus long terme ne peuvent être réalisés, il y a lieu de veiller à la réversibilité des dispositifs (temporaires), par exemple, en évitant de réaliser

des ancrages invasifs, ou en superposant un dispositif par-dessus un emmarchement existant, sans le transformer.

La matérialité et la forme des nouveaux aménagements doivent être lisibles et étudiées sur base d'une connaissance approfondie du lieu. Tantôt, la nouvelle strate ajoutée au bâtiment sera subtile ou discrète, tantôt novatrice ou audacieuse¹.

La signalétique accompagnant les nouveaux aménagements doit suivre les mêmes principes, en étant soigneusement intégrée au bien, ou réversible.

Étude de cas : la maison communale d'Ixelles

Lors de la rénovation de la maison communale d'Ixelles, une rampe d'accès temporaire pour les personnes à mobilité réduite a été installée dans une entrée du pavillon Malibran, classé comme monument.

Ce dispositif sera remplacé à l'issue du chantier par un accès PMR pérenne, établi dans une porte historique immédiatement adjacente à l'entrée principale qui présente un emmarchement. Cette entrée dessert un local de service accessible de plain-pied, dans lequel sera installée une plateforme élévatrice donnant accès en direct au hall central du pavillon ainsi qu'à l'ensemble du complexe communal. Implantée au plus proche de l'accès principal, cette solution permet d'offrir un **cheminement commun à tous les usagers**.

→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits des illustrations : © ARTER | © CRMS



Les circulations intérieures des bâtiments patrimoniaux

Ici aussi les solutions *ad hoc* s'imposent, selon une méthodologie similaire à celle décrite pour les dispositifs d'entrée.

Les espaces intérieurs des bâtiments sont agencés de manière à ordonner et hiérarchiser les circulations (hall d'entrée et cage d'escalier principale, accès secondaires et escaliers de service, etc.). Ceci permet de découvrir les

intérieurs, leurs décors et leur logique fonctionnelle selon une séquence dont la conception est une partie intégrante du bâtiment. La compréhension des logiques et conceptions de circulation est essentielle.

Lors de la définition des cheminements accessibles, **il est important de développer une vision globale du bien, et d'organiser les flux**

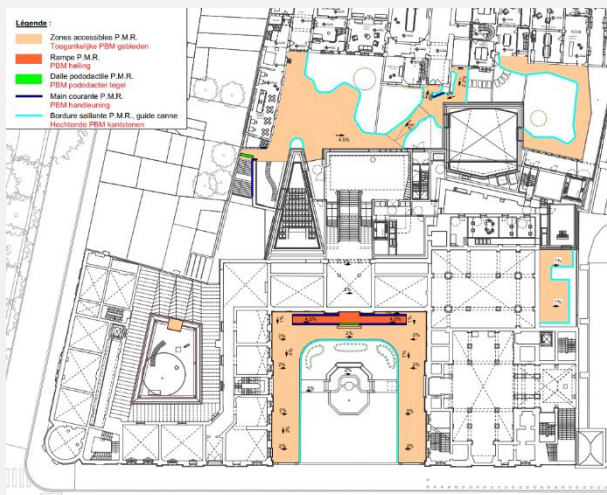
¹ La question de l'ajout d'une nouvelle « couche » qualitative à l'existant est traitée dans l'axe 2 du Mémoire 2024-2029 de la CRMS, « Conserver, adapter et transmettre », → [disponible en ligne](#).

en respectant au maximum les circulations historiques. Les scénarios dégagés doivent prendre en considération la hiérarchie des circulations et des espaces intérieurs. Si

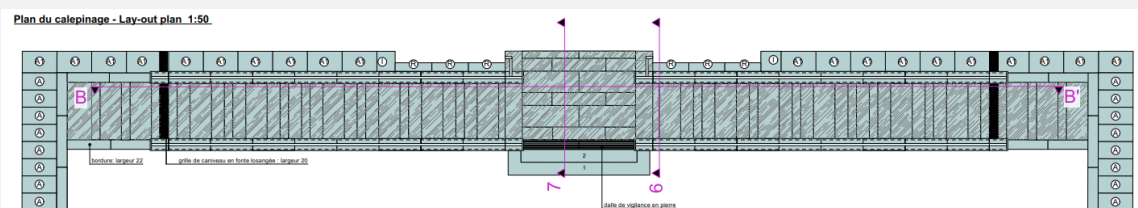
l'accessibilité globale ne peut être atteinte, le programme doit être (ré)organisé de manière à localiser les fonctions secondaires dans les espaces les moins accessibles.

Étude de cas : le Conservatoire royal de Bruxelles

Dans le cadre de la rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles, l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite a fait l'objet d'une étude approfondie et d'une approche globale. Ceci a favorisé l'intégration de dispositifs qualitatifs, peu impactants en termes patrimoniaux.



Dans la cour d'honneur, le perron de l'entrée principale a été avancé et doté d'une double rampe respectant la composition symétrique de la façade et de ses abords ainsi que la porte d'entrée d'origine. Les pans inclinés sont couverts de dalles de pierre bleue, dont le calepinage s'inspire des trottoirs historiques ceinturant le bâtiment. L'aménagement paysager des cours intérieures est conçu de manière à garantir l'accessibilité universelle du site. Pour les personnes présentant des déficiences visuelles, les cheminements sont équipés de bordures saillantes, et les emmarchements sont signalés par des dalles podotactiles en pierre, dont l'intégration visuelle est discrète.



→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

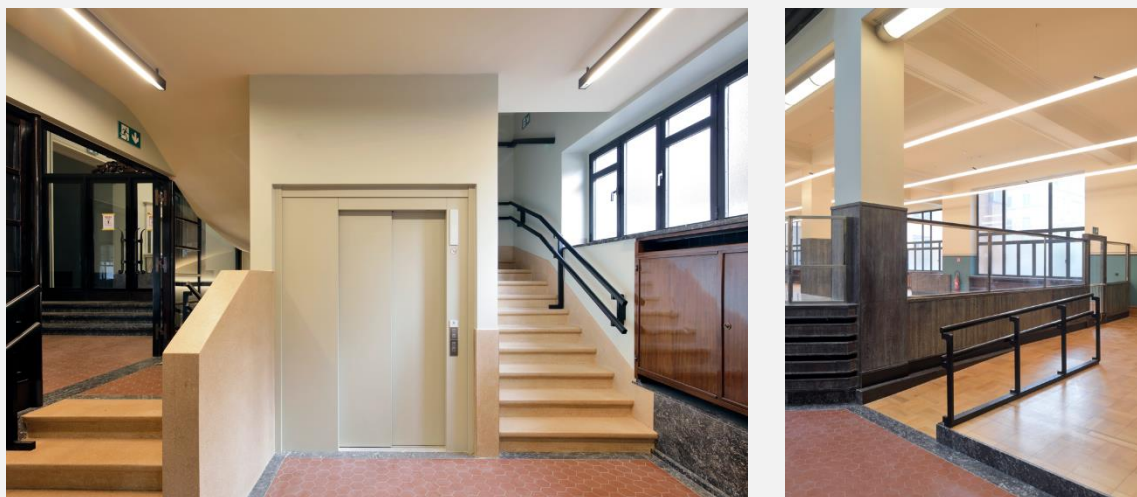
Crédits des illustrations : © Origin, A2RC, FVWW, Eole. | © Google

Étude de cas : l'Hôtel communal de Forest

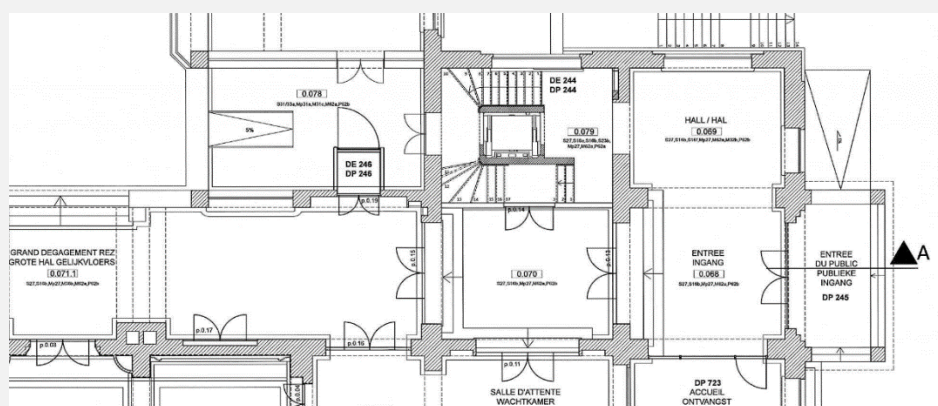
L'Hôtel communal de Forest est un bâtiment phare de l'Art Déco à Bruxelles, dû à l'architecte Jean-Baptiste Dewin. À l'occasion de sa restauration, des adaptations particulièrement soignées y ont été apportées pour améliorer son accessibilité sans altérer son concept spatial. L'entrée de la partie

administrative, où s'effectue l'accueil du public, est notamment composée d'une suite de paliers entrecoupés d'emmarchements, marquée par une longue perspective traversante aboutissant sur l'escalier d'honneur du bâtiment.

Le scénario initialement développé prévoyait la destruction et le remplacement d'une cage d'escalier historique, ainsi que l'adaptation de la hauteur des paliers du dispositif d'entrée. Ce projet, destructif pour les parties classées, imposait aux personnes à mobilité réduite un cheminement complexe et distinct du parcours d'origine. Plusieurs scénarios alternatifs ont ensuite été élaborés, en se fondant sur une vision plus globale des besoins en matière d'accessibilité.



L'option retenue et mise en œuvre a consisté à adapter partiellement la cage d'escalier existante en y implantant un ascenseur central, directement attenant à la grande salle des guichets dont un des bureaux latéraux a été converti en espace de circulation. Une légère différence de niveau a été corrigée au moyen d'une rampe à l'intégration soignée. Pour rejoindre le reste du bâtiment, une unique plateforme élévatrice a été ingénieusement intégrée derrière une fausse-porte existante. Ce scénario a permis de proposer un cheminement logique et fidèle à la séquence historique de l'entrée, tout en limitant le nombre de dispositifs nécessaires.



→ Lire l'avis en ligne sur le site de la CRMS

Crédits des illustrations : © Georges de Kinder, © Origin.

Méthodologie

La grille d'analyse suivante vise à fournir un diagnostic patrimonial des aménagements proposés en vue de favoriser l'accessibilité. Cet outil peut aider les gestionnaires de biens et les auteurs de projets à accompagner ou concevoir des solutions adaptées aux biens.

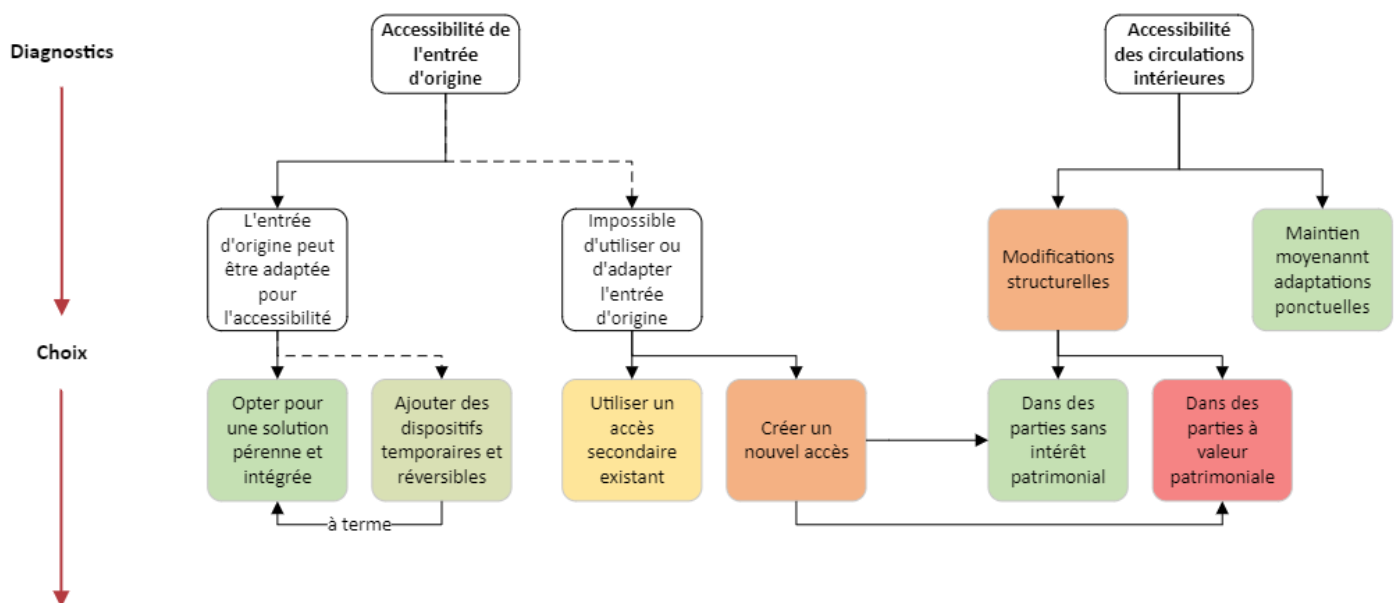
I. Connaissance

- Documenter l'existant :
 - Étudier les accès et les circulations d'origine (principaux et secondaires) : fonctionnement, typologie, style, matérialité, décors, etc. ainsi que leurs évolutions ultérieures.
 - Contextualiser les accès (liens et interactions avec l'environnement direct du bien, ancrage urbanistique et paysager, rôle dans la scénographie urbaine).
 - Évaluer les intérêts patrimoniaux des accès et circulations et déterminer une échelle de valeur.
- Identifier les besoins et les contraintes :
 - Identifier et décrire précisément les enjeux d'accessibilité, en fonction des différents usagers et en lien avec l'affectation, les fonctions et l'organisation du bien.
 - Échanger en amont et œuvrer en synergie avec les différents acteurs (usagers, experts) en accessibilité et en patrimoine.

II. Objectifs et vision

- Formuler des objectifs précis en termes d'accessibilité (« qui, quand, comment »).
- Développer une vision à long terme et allouer des moyens à la hauteur de l'enjeu.
- Développer et motiver la philosophie d'intervention afin de poser des choix clairs, précis et cohérents.
- Développer et étudier plusieurs scénarios d'accessibilité.

III. Analyse et évaluation des scénarios



Elaboration et mise en oeuvre du projet, en concertation avec les différents acteurs, dont la CRMS

Légende : La couleur des éléments de l'organigramme détermine leur degré de préféralité patrimoniale : vert = le plus adapté ; rouge = à éviter.

Ressources et liens utiles

- i** Les ressources répertoriées ci-dessous sont également consultables sur demande auprès du Secrétariat permanent de la CRMS.

Ressources CRMS :

- Plus de 10 000 avis rendus par la CRMS depuis 2004 sont disponibles sur son site internet : <https://crms.brussels/avis>
- La thématique de l'accessibilité fait l'objet de l'axe 5, « Patrimoine et normes » du Mémoire 2024-2029 de la CRMS, [disponible en ligne](#).
- Les fiches thématiques de la CRMS sont disponibles sur son site internet : <https://crms.brussels/publications>

Bibliographie :

- *Access. Improving the accessibility of historic buildings and places*, Dublin, Department of Arts, Heritage and the Gaeltacht, 2011.
- *Accessibilité du cadre bâti ancien protégé, actes du séminaire européen, Château de Versailles, 17 et 18 mars 2011*, Versailles, 2011.
- *Cultural Heritage and Barrier-free Accessibility. Guidelines and Student projects*, Berlin, Landesdenkmalamt, 2015, (Beiträge zur Denkmalpflege in Berlin, 43).
- *Easy Access to Historic Buildings*, 3^e édition, Londres, Historic England, 2015.
- Tilmont, M. (dir.), *Patrimoines et accessibilité : comment rendre accessibles à tous les villes, les monuments et les sites protégés en Europe. Actes du Colloque*, Paris, les 21 et 22 mars 2013, Paris, ICOMOS France, (Cahiers ICOMOS France, 27), 2013.
- Van den Bossche, H., *Onroerend erfgoed en toegankelijkheid. Streven naar een betere toegankelijkheid in het kader van de algemene ontsluiting van publiek toegankelijk onroerend erfgoed*, Bruxelles, Vlaams Instituut voor het Onroerend Erfgoed, (VIOE-Handleidingen, 3), 2010.

Sitographie :

- Exemples de réalisations à l'étranger : <https://www.sesameaccess.com/fr>
- Exemples d'emmarchements rétractables : <https://www.steplless.com/fr/cas>

Commission Royale des Monuments et des Sites

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Arcadia (3^e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.brussels – crms@urban.brussels – 02/432.85.00